

Questionnaire préalable à la demande d'examen médico-professionnel à compléter par l'employeur (à retourner par mail à : bourgogneblfst.blf@bourgogne.msa.fr)

Permettant de déterminer le type de suivi nécessaire et obtenir le rendez-vous adéquat

Identification

ENTREPRISE		SALARIÉ	
Dénomination	DOMAINE AF GROS	Nom Prénom	BULTEL KEVIN
Siret	387 967 34 6 000 16	N° de Sécurité Sociale	198106213922605
Adresse postale	12 rue P. JOIGNEAUX 21100 BEAUNE	Date de naissance	03/10/1998
Adresse mail	contact@af-gros.com	Poste occupé	ouvrier véhicule
Téléphone	0380 225185	Date d'embauche	01/02/2026
		Lieu de travail prépondérant	VIGNES - LIVERIE

Raison de la demande

- Embauche ou changement de poste CDI CDD Durée : _____
 Suivi périodique Visite de reprise le _____ Motif : EMBAUCHE CDI

LE SALARIÉ EST-IL EXPOSÉ À UN OU PLUSIEURS RISQUES MENTIONNÉS CI-DESSOUS ?

1-2-3-4-5-6-7-8 VOIR RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES AU VERSO

SPECIFICITÉ LIÉE À LA CONDUITE ET AUX TRAVAUX ÉLECTRIQUES

- Conduite d'équipements⁴ de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, **nécessitant une autorisation de conduite** : par exemple : nacelle, Dumper, Mini-pelle, Gerbeur, Bob 4 = mini-chargeur, Moissonneuse Tracteur télescopique, Chariot automoteur à conducteur porté...
Sont exclus : tracteur agricole et enjambeur.
 Travaux nécessitant une habilitation électrique.⁵

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

- Amiante Plomb¹
 Exposition (par préparation, application, inhalation...) aux agents **CMR² 1A ou 1B** (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxiques) dont produits phyto, poussière de bois, gaz d'échappement de moteur, fumées de soudure, Radon...
Joindre impérativement la liste des CMR conformément au décret 2024-307 du 4 avril 2024
 Agents biologiques³ de groupe 3 et 4 : exposition professionnelle avérée à : Fièvre Q, Tuberculose bovine, Brucellose, Encéphalite à tiques, Psittacose (éleveurs d'oiseaux), Echinococcose alvéolaire (urine de renard).
 Manutention habituelle de charges unitaires⁶ : >55kg (hommes) >25kg (femmes) sans aide humaine ou mécanique.
 Risque de chute lors des opérations de montage et démontage d'**échafaudages** (planches et montants) à l'exclusion des échafaudages pliants.
 Poste à risques particuliers déclarés par l'entreprise au titre de l'Art. R.4624-23. Lesquels ?
 Jeune de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés (uniquement si demande de dérogation faite par l'employeur à l'Inspection du travail). **Joindre impérativement la liste des travaux réglementés.**

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

- | 1ère catégorie | 2ème catégorie |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Salarié de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés.
<input type="checkbox"/> Travailleur exposé à des champs électromagnétiques. ⁷
<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit. ⁸
<input type="checkbox"/> Travailleur exposé aux agents biologiques de groupe 2 ³ du fait de leur profession (maladie de Lyme, leptospirose). | <input type="checkbox"/> Travailleur handicapé.
<input type="checkbox"/> Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité.
<input type="checkbox"/> Femme enceinte ou allaitante. |

SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SIS)

- Aucun des risques mentionnés ci-dessus.

Date : 21/02/2026 Prénom Nom : Anne Françoise GROS Signature ou Paraphe : 